Orientations d'Aménagement et de Programmation de l'Enclose et du Bourg
Principes de composition urbaine à respecter

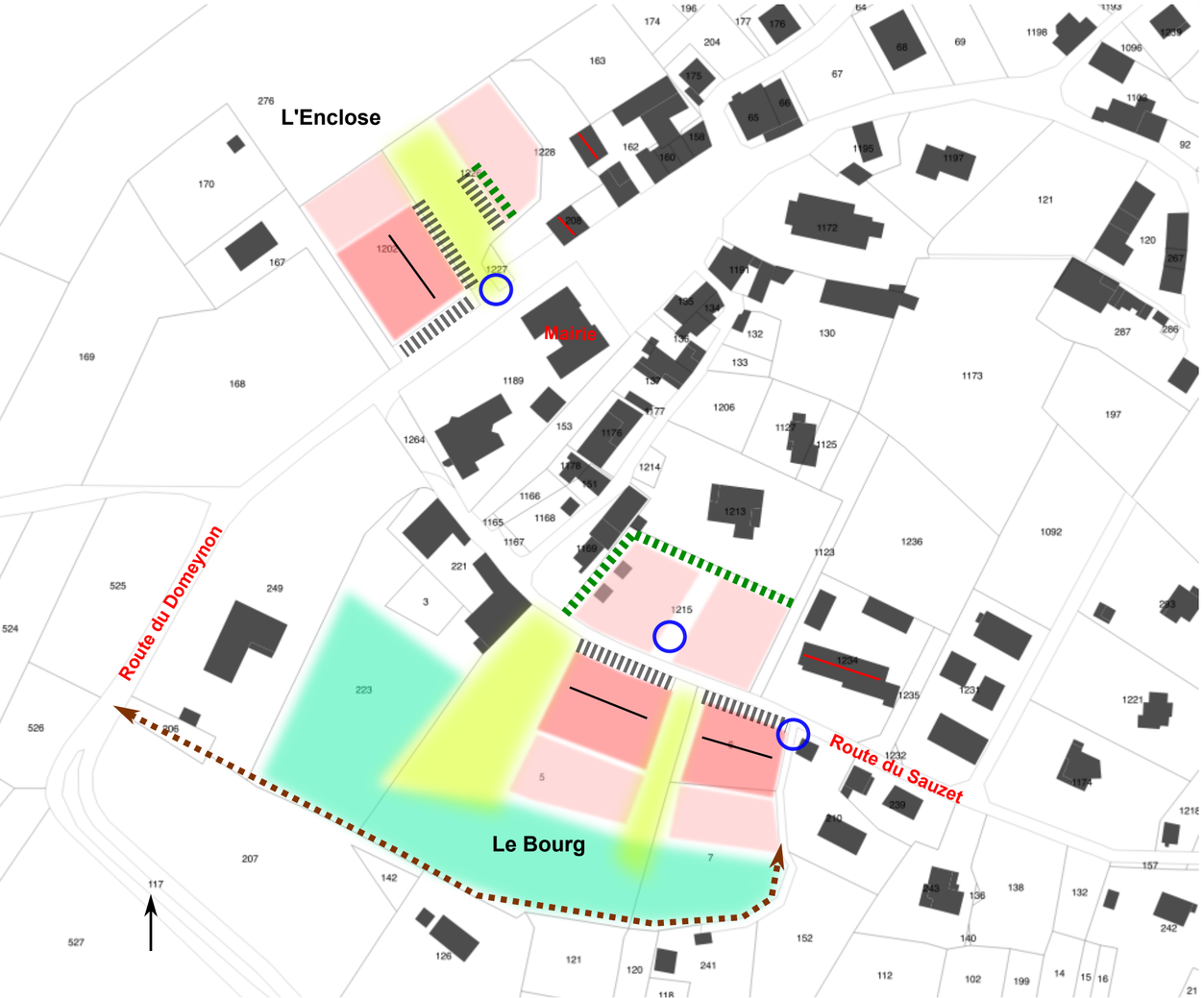

Capacité d'accueil attendue :
- L'Enclose : 8 à 10 logements.
- Le Bourg : 12 à 15 logements.

Zone d'implantation préférentielle des constructions à destination principale de logement, sous forme individuelle ou intermédiaire.
1 à 2 logements attendus pour chaque emprise.

Zone d'implantation préférentielle des constructions à destination principale de logement, sous forme intermédiaire ou collective.
4 à 8 logements attendus pour chaque emprise.

Implantation des futures constructions au plus près de la voie d'accès pour composer un front de rue.
Faîtages parallèles à la voie.

Accès depuis les voies publiques à mutualiser.

Stationnement à réaliser le long des voies d'accès et non à l'arrière des tènements, pour ceux qui jouxtent la voie publique.

lLiaison piétonne à aménager sur le chemin de Roche et Nardier, connexion entre la route du Sauzet et la route du Domeynon.

Articulation paysagère à composer (haie...).

Perspectives visuelles à préserver : pas de constructions.

Espace agricole à conserver - urbanisation à long terme.

Faîtages référents de constructions traditionnelles existantes.

Projet du 19 janvier 2018.